

EAU & AGRICULTURE

**LES AGENCES DE L'EAU
ACCOMPAGNENT
LA TRANSITION
AGROÉCOLOGIQUE
POUR L'EAU**

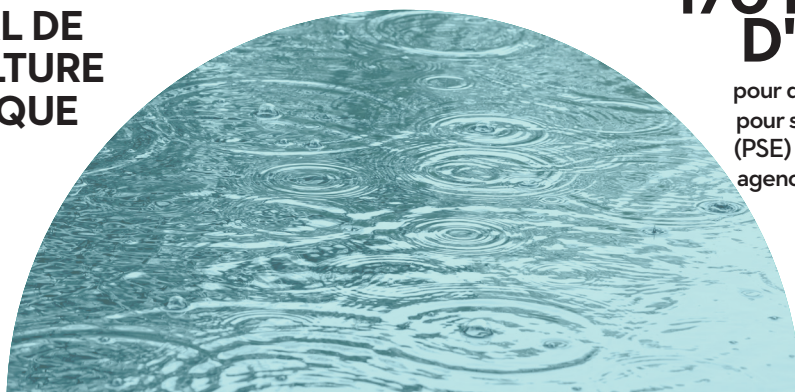
**2,6 MILLIARDS
D'EUROS**

prévus par les agences de l'eau de 2025
à 2030 pour des pratiques et systèmes
agricoles favorables à l'eau

**PREMIER FINANCEUR
NATIONAL DE
L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE**

**170 MILLIONS
D'EUROS**

pour des dispositifs de paiements
pour services environnementaux
(PSE) financés en majorité par les
agences de l'eau de 2020 à 2024



ENJEUX

UNE TRANSITION AGRICOLE POUR PRÉSERVER L'EAU EN QUALITÉ ET QUANTITÉ ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Secteur économique majeur, l'agriculture française se distingue par la grande variété de ses productions, de ses territoires et de ses modèles d'exploitation, allant des grandes cultures aux vignobles, de l'élevage aux cultures spécialisées, adaptées à la mosaïque de climats, de sols et de paysages du pays.

Comme toute activité humaine, l'agriculture influence la qualité de l'eau. Les agences de l'eau accompagnent les transitions agricoles dans les zones sensibles, afin d'allier performance économique des exploitations et préservation des ressources en eau.

L'eau est indispensable à l'agriculture. Face aux enjeux du changement climatique et aux pressions croissantes sur la ressource en eau, les agences de l'eau soutiennent les exploitations pour développer des modèles agricoles résilients, adaptés aux conditions de demain.

LA VISION PORTÉE PAR LES AGENCES DE L'EAU

PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU

L'eau que nous consommons impacte directement notre santé. Le retour des eaux de qualité dans nos rivières et nos eaux souterraines appelle une réponse collective et massive notamment pour réduire les pollutions, qu'elles soient issues des systèmes d'assainissement, du tissu industriel ou des activités agricoles. Il s'agit en priorité de réduire les émissions de pollutions à la source notamment sur des territoires à enjeux "eau" dont les aires d'alimentation en eau des captages. Pour les exploitations agricoles, **les agences de l'eau financent la mise en œuvre de pratiques et de systèmes favorables à la préservation de la ressource en eau**, comme les systèmes de production à bas niveau d'impact et valorisant les pratiques agroécologiques, tout en veillant à la viabilité économique des exploitations. Le traitement de l'eau pour éliminer polluants et contaminants représente jusqu'à 20 % de la facture d'eau des consommateurs. En investissant ainsi dans la protection des sources en amont, ce coût peut s'en trouver réduit et limiter des dépenses nécessaires à la dépollution de l'eau, tout en garantissant une eau sûre et abordable pour tous.

SOUTENIR DES FILIÈRES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DURABLES

Les agences de l'eau jouent un rôle clé dans le développement de filières respectueuses de l'environnement. Elles accompagnent les exploitations agricoles et les collectivités dans la mise en place de pratiques durables qui préservent la qualité de l'eau et la biodiversité.

Grâce à des financements ciblés, elles soutiennent la conversion à l'agriculture biologique et aux pratiques agroécologiques en vue de l'augmentation des surfaces de cultures dites à bas niveau d'intrants notamment pour protéger les captages d'eau. Les agences de l'eau accompagnent des dynamiques territoriales impliquant les collectivités permettant d'accélérer la transition au service des enjeux eau-biodiversité/agriculture/agro-alimentaire, notamment les projets alimentaires territoriaux.

Les agences de l'eau soutiennent également des initiatives locales innovantes, qui allient performance économique des exploitations agricoles et préservation des ressources en eau ainsi que la mobilisation des acteurs en aval des filières agricoles : coopératives, industries agroalimentaires, grande distribution...

ACCOMPAGNER LA GESTION QUANTITATIVE ET LA SOBRIÉTÉ DES USAGES

Les agences de l'eau accompagnent les programmes d'actions de démarches territoriales, notamment dans le cadre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) pour une meilleure sobriété des usages et d'efficacité des prélèvements. Les PTGE peuvent intégrer dans une approche globale, la possibilité de stocker l'eau en période excédentaire, notamment en hiver, afin de sécuriser les usages lors des périodes plus sèches.

Ces dispositifs lorsqu'ils sont pensés, à l'échelle du territoire et dans le respect des équilibres naturels permettent de réduire la pression sur les cours d'eau et les nappes en été, sécuriser l'irrigation agricole et certains usages économiques en période de tension.

Ils sont financés par les agences de l'eau lorsqu'ils répondent à une logique collective et qu'ils garantissent la préservation durable de la ressource.

Le développement des solutions fondées sur la nature est également soutenu en tant qu'actions aux bénéfices multiples, notamment la préservation des zones humides, infrastructures naturelles.

LES LEVIERS D'ACTION

Les 12^e programmes des agences de l'eau (2025-2030) comptent 5 priorités : retrouver le bon état des eaux, engager la France vers la sobriété hydrique, préserver et restaurer les zones humides et les rivières, limiter l'érosion de la biodiversité et garantir l'approvisionnement en eau potable de qualité.

Les acteurs agricoles en sont parties prenantes.

Planifier et surveiller à l'échelle des bassins, au travers des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

Déployer une fiscalité sur l'utilisation des produits phytosanitaires, les effluents d'élevage et les prélèvements en eau (recettes dédiées incitant aux changements de pratiques)

Financer l'innovation, l'expérimentation et les études pour approfondir les connaissances, conseiller, former

Financer des actions favorisant la transition agroécologique pour l'eau, incluant du stockage de substitution

Contractualiser avec les collectivités compétentes pour la restauration et la préservation de la ressource en eau

Démultiplier les réussites au niveau des 7 bassins hydrographiques et des 6 agences de l'eau

ILS L'ONT FAIT DES EXEMPLES TERRITORIAUX INSPIRANTS

La lutte contre l'érosion et la préservation des sols

Les Programmes d'Actions Agronomiques de Lutte contre l'Érosion et le Ruissellement (PAALER) sont des dispositifs structurants du bassin Artois-Picardie. Associés aux programmes d'aménagements hydrauliques, ils forment les projets territoriaux de lutte contre l'érosion. Inscrits dans le SDAGE et le 12^e programme de l'agence de l'eau, ils visent une lutte coordonnée contre l'érosion des sols, fondée sur des pratiques agronomiques, traduites en un plan d'actions opérationnel (conseil, aides filières, aides directes) portées par les collectivités et soutenues par l'agence de l'eau. Ces programmes en limitant le ruissellement, permettent de limiter la dégradation de la qualité des eaux, la perte de terres arables (capital productif) ainsi que les coulées de boues et le colmatage des milieux aquatiques.

La culture de légumineuses : une solution durable face aux aléas climatiques

Pour faire face aux effets du changement climatique, la coopérative DuranSia implantée dans les Alpes-de-Haute-Provence, encourage ses adhérents (agriculteurs, céréaliers, arboriculteurs, éleveurs ainsi que producteurs de plantes à parfum, aromatiques et médicinales) à produire des légumineuses. Économes en eau, résistantes au gel jusqu'à -4°C, nécessitant peu d'engrais ou de produits phytosanitaires et assimilant l'azote atmosphérique, ces cultures sont des solutions durables pour faire face aux aléas climatiques.

Valoriser l'élevage sur herbe pour garantir une eau potable de qualité

Le syndicat d'eau nord-ouest mayennais, en partenariat avec un collectif d'agriculteurs et une structure spécialisée en conseil en pâturage, a conduit un projet pour impulser une nouvelle culture du pâturage et préserver la qualité de l'eau sur l'aire d'alimentation du captage de Colmont (53). Ce projet, soutenu par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, a permis l'augmentation des surfaces en herbe, une amélioration des marges pour les éleveurs et la baisse des teneurs en nitrate dans les eaux brutes.

Une alimentation bio, durable et locale

Le consortium « Seine nourricière » regroupe des structures publiques (collectivités, agence de l'eau Seine-Normandie) et des acteurs des filières agricoles et alimentaires, et a pour objectif de proposer à terme une alimentation bio, durable et locale accessible aux habitants du bassin de la Seine, en s'appuyant sur le développement de filières alimentaires respectueuses des ressources et du climat.

L'agence de l'eau soutient ce projet d'une ampleur unique (18 M d'habitants) en finançant les études de préfiguration du dispositif de paiements pour services environnementaux et de l'union de commercialisation des producteurs.

Un programme de conseils pour une irrigation optimisée

Le programme OGAYA, coordonné par les Chambres régionales d'agriculture d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine, accompagne les 30 000 irrigants du bassin Adour-Garonne dans l'amélioration de la gestion de l'eau. Déployé avec l'appui des Chambres départementales, il dispense des conseils sur le pilotage de l'irrigation et promeut l'adoption de bonnes pratiques agricoles pour une utilisation optimale de la ressource. Il anime également un réseau de fermes pilotes mobilisées sur la promotion de nouvelles pratiques. Durant les campagnes d'irrigation, il diffuse des bulletins hebdomadaires à destination des irrigants.

Une démarche concertée pour préserver la qualité de l'eau

La commune rurale de Loisy (54) assurant la gestion de 6 sources a réussi sur plusieurs années à modifier l'occupation du sol sur les aires d'alimentation en eau potable : 60 hectares de céréales ont été convertis en herbe. L'animation menée a permis de porter une démarche concertée qui s'est étoffée depuis quelques années par des projets d'agroforesterie. En 10 ans (2015-2025) les teneurs en nitrates ont été divisées par 3 pour les sources situées au droit des surfaces remises en herbe.

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES AGENCES DE L'EAU POUR AIDER À LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU



Accompagnement financier au changement de pratiques et de systèmes : mesures agroenvironnementales et climatiques, paiements pour services environnementaux, conversion à l'agriculture biologique



Soutien aux investissements de production primaire (dont matériel de substitution aux pesticides, matériel de gestion de l'herbe, gestion des effluents d'élevage)



Soutien aux filières de productions agricoles répondant aux objectifs de réduction des pollutions diffuses et de sobriété



Accompagnement financier de l'animation pour un conseil individuel et collectif



Soutien aux opérations foncières



Soutien à des usages plus sobres et à la réduction des prélèvements en eau (modernisation et optimisation du réseau d'irrigation, réserves de substitution pour sécuriser les usages tout en préservant les milieux naturels)

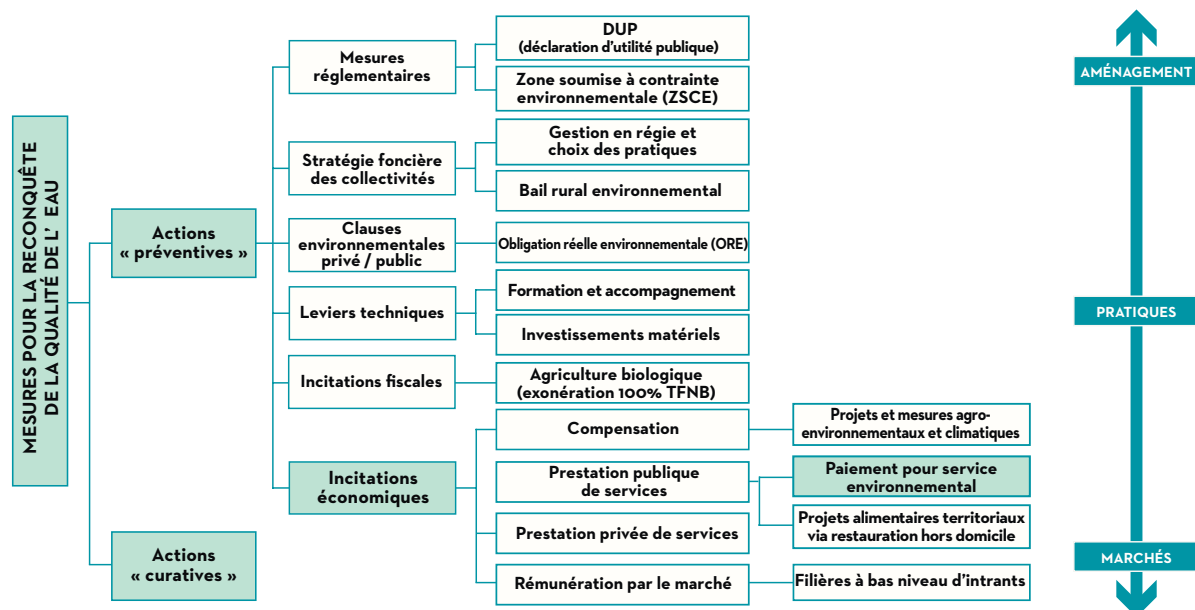


Soutien aux solutions fondées sur la nature comme l'implantation de haies, bandes enherbées permettant de répondre aux enjeux de lutte contre les pollutions diffuses, d'érosion-ruissellement, gestion quantitative, préservation de la biodiversité...



Soutien aux études et aux expérimentations de pratiques agricoles compatibles avec la préservation de la ressource en eau

CHANGEMENTS DE PRATIQUES AGRICOLES : LES 5 LEVIERS D'ACTIONS POUR LES COLLECTIVITÉS SUR LES ZONES À ENJEU EAU



Source : évaluation TO du dispositif des paiements pour services environnementaux - Nov. 2023
Ministère de la transition écologique
Adaptée par nos soins